

Université de Poitiers, Faculté de Droit et des
Sciences Sociales, amphithéâtre Hardoin,
43, place Charles de Gaulle, 86 000 Poitiers.



Journée thématique

Vendredi 28 novembre 2025

L'abolition de la peine de mort : un devoir de mémoire

MIMMOC, CECOJI, CRECIB, Faculté de Droit,
Master en Sciences Politiques (parcours Politique Internationale)

LIVRET

ARAB, Lisa, Doctorante, Université de Poitiers, MIMMOC

"L'abolition de la peine de mort en Irlande : Entre mémoire, progressisme et légitimité d'état".

Résumé :

Michael Collins, alors Président du gouvernement provisoire du nouvel État libre d'Irlande exprimait en 1922 « son accord avec la proposition d'abolir la peine capitale ». Il déclara également : « Nous avons eu assez d'exécutions en Irlande ; ce serait une bonne chose d'y mettre un terme. »¹

Cette position traduit une conviction, que la peine de mort, au-delà de sa dimension pénale, symbolise un rejet du système colonial anglais. En effet, la question de la peine capitale fut l'un des premiers enjeux débattus lors la rédaction de la Constitution du nouvel État libre en 1922. Le comité chargé de la rédaction de la Constitution de l'État libre d'Irlande en 1922 présenta trois projets de constitution autonomes, connus sous les noms de *Drafts A, B and C* (ou *projets A, B et C*). Le *Draft B*, ou projet *B*, de la Constitution de 1922 inscrivait la question de la peine capitale à l'ordre du jour et précisait : « La peine de mort ne pourra être appliquée à aucune infraction. »². Néanmoins, celle-ci, prévue dans le *Draft B* à la veille de la ratification, ne fut jamais inscrite dans la Constitution de 1922. Pourtant, plusieurs membres du Comité s'étaient prononcés en faveur de son abolition. George O'Brien, bien qu'il partageât cette position abolitionniste, recommanda à ce comité³, de laisser cette décision à la compétence du Parlement irlandais.

Notre étude se propose d'analyser la nature des aspirations abolitionnistes irlandaises qui ont émergé très vite après la création de l'État libre d'Irlande. Comment expliquer que, malgré cette charge symbolique de la peine de mort, longtemps perçue comme l'un des instruments du

¹ J.A. Gaughan (ed.) *The Memoirs of Senator James G. Douglas (1887-1954): Concerned Citizen*, Dublin: Dublin University College Press, 1998, 86-87.

² Brian Farrell, 'The Drafting of the Free State Constitution: III', 6 *The Irish Jurist* (1971), 123

³ Brian Farrell, 'The Drafting of the Free State Constitution: IV', 6 *The Irish Jurist* (1971), 359

régime colonial, cette question soit demeurée dans un état d'inertie politique et juridique ? Autrement dit, pourquoi une pratique si souvent dénoncée par de nombreux sénateurs et responsables politiques n'a-t-elle pas donné lieu à des mesures concrètes d'abolition, mais s'est-elle au contraire prolongée dans des débats sans issue, auxquels s'est ajoutée l'extension de la peine capitale à d'autres infractions, notamment celle de trahison ?

Nous tenterons de montrer que, dans le discours politique irlandais, la peine capitale cristallisa une double tension : celle d'un État désireux d'affirmer sa rupture avec l'héritage colonial, tout en se construisant dans un contexte de guerre civile et de violences internes, et une volonté d'incarner une République progressiste. Ainsi, la question de la peine de mort devint un espace de contradiction où s'affrontèrent mémoire, légitimité et progrès. Cette perspective s'inscrit dans une réflexion plus large sur la construction d'une mémoire nationale, et sera ici mise en relation avec des événements fondateurs, tels que l'insurrection de 1916, qui contribua à façonner un imaginaire national, centré sur le sacrifice, la justice et la légitimité de la violence de l'État. Nous chercherons à comprendre le positionnement des différents partis politiques face à la question de la peine capitale, en interrogeant les logiques morales, juridiques et idéologiques.

Afin d'apporter des éléments de réponse, notre analyse portera sur les débats parlementaires ainsi qu'au sein du Sénat lui-même en 1922 et 1990.

Biographie :

Lisa Arab est doctorante en troisième année à l'École doctorale Humanités de l'Université de Poitiers, affiliée au laboratoire MIMMOC sous la codirection de mesdames Elizabeth Gibson Morgan et Elodie Peyrol Kleiber. Ses recherches portent sur la mémoire coloniale et collective de l'Irlande, ainsi que sur l'enseignement de l'histoire de 1922 à 1990.

BAUDOUIN, Patrick, avocat spécialiste de la justice pénale internationale, Président d'Honneur de la Ligue des Droits de l'Homme et du Citoyen (LDH), secrétaire de la Fédération Internationale pour les Droits Humains (FIDH)

"Peine de mort et Droits Humains"

GRIVET, Simon, Maître de Conférences en Histoire et en Civilisation américaine, Université de Lille

"Regards états-uniens sur les abolitions britannique et française : 1945-1981"

Résumé :

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, la société états-unienne connaît un débat croissant sur la légitimité de la peine de mort. Les discussions en cours au Royaume-Uni et plus tard en France, sont suivies outre-Atlantique et nourrissent l'argumentaire abolitionniste. Inversement, les affaires Rosenberg ou Chessman sont bien connues des abolitionnistes européens. En 1972, la Cour suprême des États-Unis suspend la peine de mort (arrêt Furman v. Georgia) au moment même où Robert Badinter plaide au procès des mutins de Clairvaux à Troyes. Mais lorsque la France abolit en 1981, le débat s'est renversé : la peine capitale est

redevue acceptable pour la Cour suprême et les exécutions ont repris dans plusieurs États. Quel regard portent les Américains sur le débat européen ? Comment perçoivent-ils la justice pénale du Vieux Continent ? Quels liens se tissent entre démocratie et abolitionnisme ?

Biographie :

Historien des États-Unis; après une thèse sur la peine de mort en Californie à l'EHESS, Simon Grivet a travaillé à un ouvrage de synthèse sur la peine de mort aux États-Unis depuis la fin du XIXe aux éditions du CNRS ; maître de conférences en civilisation américaine à l'Université de Lille depuis 2017, il travaille désormais sur le Sud des États-Unis, notamment le rôle de la magistrature fédérale dans la déségrégation.

MONOD, Jean-Claude, Professeur de Philosophie, École Normale Supérieure, Paris

"Badinter et le combat pour l'abolition : sources, perspectives et limites".

Résumé :

"On reviendra sur certaines sources philosophiques, juridiques, littéraires (Condorcet, Beccaria, Hugo...) du combat abolitionniste de Robert Badinter, mais aussi sur sa vision de la dynamique de l'abolition et des obstacles qu'elle continue et continuera de rencontrer. On se fondera sur ses interventions publiques et sur quelques échanges que nous avons pu avoir avec lui essentiellement en 1998, dans le cadre de la Mission pour le cinquantième anniversaire de la Déclaration universelle des droits de l'homme, puis plus récemment à l'occasion d'un colloque à l'École Normale Supérieure de Paris, 'Peine de mort : vers l'abolition absolue.'"

Biographie :

Jean-Claude Monod est Directeur de recherche au CNRS (UMR 8547, Pays germaniques : histoire, culture, philosophie) et enseigne à l'École Normale Supérieure de Paris. Ses travaux portent notamment sur la sécularisation et la laïcité, les transformations de l'autorité et de la démocratie. Il a travaillé en 1998 auprès de Robert Badinter dans le cadre de la Mission pour le Cinquantième Anniversaire de la Déclaration Universelle de 1948. Parmi ses publications : *L'Art de ne pas être trop gouverné* (Seuil, 2019), "Penser le théologico-politique à partir de la peine de mort" in J.-L. Halpérin, M. Crépon, S. Manacorda (éd.), *La Peine de mort. Vers l'abolition absolue ?* éditions de la rue d'Ulm, 2016 ; "Badinter et les philosophes", A.O.C., 19 février 2024.

MORGAN, Lord MORGAN, Kenneth O., Fellow of the British Academy (FBA), Professeur d'Histoire contemporaine, Honorary Fellow, Queen's College Oxford

"The Conflict on Capital Punishment in the United Kingdom, 1945 onwards"

Abstract:

The conflict over capital punishment was a major issue in post war Britain. The first vote on the topic in Parliament was 1929 but it was after the war that the main arguments occurred. An

important group of lawyers and politicians assembled to form a pressure group to abolish hanging in which I myself played a minor part. But in spite of the radical social policies of the Attlee Government after 1945 hanging remained as a stern feature of Britain's penal system which was believed in other countries to be unduly harsh both for the severity of penalties and the reluctance of the law to achieve any mitigation. However, controversy mounted in the 1940s and even more in the 1950s. The campaign was led after 1945 in Britain by the Jewish Labour MP Sydney Silverman whose son was a good friend of mine at school. The issue remained a contentious one and reached a kind of climax in the later 1950s. In the period after 1955 there were many highly controversial decisions about hanging including the Evans case where it was widely believed that the convicted man had committed no crime, the Bentley case where the man sent to the gallows was in his teens and the case of Ruth Ellis the last woman to be hanged for murder, in this case shooting her boyfriend. All of these were found to be guilty but in fact the legitimacy of capital punishment was increasingly suspect after that.

In the House of Commons, Sydney Silverman continued his campaign. By now, the case for abolition was getting much stronger and Silverman was making real progress with his campaign. It was more and more difficult to find rational justifications for hanging, the claims by the Lord Chief Justice Goddard and leaders of the Church of England notably both Archbishops were harder to support and Silverman's campaign was on the verge of success. By the late 1960s, the campaign was overwhelmingly powerful with the supporters of abolition including the chairmen of two important publishers, Sir John Weindenfeld and Victor Gollancz. Eventually in the mid-1960s, the case for abolition was becoming overwhelmingly strong. The issue was now simply political, with the Labour party expected to end hanging when it returned to power. This it did in 1964 with a very narrow majority under the leadership of Harold Wilson. He chose James Callaghan to be Home Secretary and it was known that he was now a confirmed abolitionist. Callaghan was Home Secretary in the period 1964 to 1968. In that period, he took up the cause of abolition. By now hanging had been voted down by the Commons but the approach forced on the Labour government by the right-wing Tory party – and the resistance of the House of Lords – was to allow hanging to be terminated for a period and Callaghan who was spokesman for the Police Federation in the Commons was able to apply this by a large margin. As a result, the institution of hanging as a punishment for crime came to an end in 1968 for a temporary period only at first which shows the strength of conservative forces on the other side. Hanging was finally abolished in 1969. It never happened again and Ruth Ellis proved to be the only woman hanged, in itself a factor which made a big impact on public opinion. British opinion previously pro-hanging had changed dramatically in the 1960s which was a time of liberation of the penal system under Roy Jenkins. Callaghan passed abolition in 1969. There was no attempt under Mrs Thatcher to restore the death penalty and since the 1960s it has disappeared from British history. It is a great story, a victory for liberals of all ages especially the young and university students in Britain.

The defenders of hanging had a last attempt at revenge in the 1973 by-election when the relative of a victim of murder was put up for the electors of Nelson and Colne as an independent Conservative. However, Silverman again won this election and there has been no attempt to give the issue of hanging any political force since then.

Biography:

Kenneth O. Morgan, Lord Morgan of Aberdyfi, was Fellow and Tutor of The Queen's College, Oxford from 1966 to 1988, and Vice-Chancellor in the University of Wales from 1989 to 1995.

He has also taught at Columbia University, NY, Witwatersrand, South Africa, Texas, and many French universities. His 36 books include *Wales in British Politics 1868 – 1922*, (1963), *The Age of Lloyd George* (1971), *Conflict and Order* (1979), *Labour in Power 1945 - 1951* (1984), *Devolution to Devolution* (1984) and *Ages of Reform* (2015), biographies of Lloyd George (1973), Keir Hardie (1975), Lord Addison (1980), Lord Callaghan (1997) and Michael Foot (2007). His edited *Oxford History of Britain* (1984) has sold over 1m copies. He is an Honorary Fellow of the Queen's and Oriel Colleges, Oxford, was elected Fellow of the British Academy in 1984 and entered the House of Lords as a Labour peer in 2000.

STAFFORD SMITH, Clive, Juris Doctor (JD), (Officer of the Order of the British Empire (OBE), founder and director of the *Justice League* (a non-profit training centre fostering the next generation of human rights advocates).

«Reflections on and around the death penalty in the United States and Europe»

Abstract:

Although the United States is in a very chaotic state, it is nonetheless a much better place to represent people than the United Kingdom or France, as the US constitution gives lawyers great power. And the US constitution is a litany of the complaints about the UK in 1776 – all of which are still true. So, the current talk will examine the issues mentioned above, putting the emphasis on how advocates rebalance the power towards their clients.

At the same time, the death penalty is just an extreme example of many things which can be seen in Europe – the politics of hatred, and how we blame the “vilified minority” of people for the faults of society, however false that may be. But it is the same story as immigration in Britain. Because they are using lawyers’ clients as scapegoats, which gives them licence to demonstrate what they are really doing – to change what they think is a “cheap, easy, political fix” into an “expensive, difficult, political nightmare.”

Biography:

Clive STAFFORD SMITH JD OBE is a dual UK-US national, the founder and director of the [Justice League](#) a non-profit training centre focused on fostering the next generation of human rights advocates. He previously founded and directed the legal action charity [Reprieve](#) (1999 in London). Since 1984 he has helped to represent over 400 people facing execution in the US and elsewhere. He also brought the first challenge to Guantánamo Bay, where he has secured the release of 87 detainees, and continues to assist the remaining 15. In all five of the cases he has helped bring to the U.S. Supreme Court the petitioner has prevailed.

In January 2024 he took on the case of Aafia Siddiqui, the woman who has most suffered from the US rendition-to-torture program – abducted with her three children.

Clive has published a number of books including *Bad Men* (2008, describing work in Guantánamo) and *Injustice* (2012, on the capital case of Kris Maharaj), both of which were short-listed for the Orwell Prize; and most recently *The Far Side of the Moon* (2023), deconstructing the parallel lives of his father and a client Larry Lonchar, both of whom were labelled Bipolar. His next book, as yet incomplete, is *An Extraordinary Life*, which will be about *your* life and how to ensure you do something you truly love that contributes to the well-being of society.

While continuing his litigation practice, Clive is Professor of Law at Gresham College, he teaches part time at Bristol Law School and runs a summer programme for students in Dorset, his home. He has received all kinds of awards in recognition of his work, including an OBE by Queen Elizabeth II for “services to humanity” in 2000, and the Gandhi Peace Award in 2005, and nine honorary doctorates from a range of universities. He has been a member of the Louisiana State Bar since 1984. He lives in Dorset, UK, with his family.

VIVIES, Jean, Professeur émérite de Littérature anglaise Université AMU Aix-Marseille, Président de la section 11 du CNU « Études anglophones » (2015-2019) (en visio-conférence)

"L'affaire Ranucci ou un pull-over rouge dans l'histoire de l'abolition"

Résumé :

L'intervention prendra pour cadre les années 70 qui précèdent l'abolition de la peine de mort en France. En particulier elle portera sur l'affaire Christian Ranucci qui est restée dans la mémoire collective en France. Accusé d'avoir enlevé et tué une fillette en 1974, âgé de 20 ans au moment des faits, il a été condamné à mort, sans antécédent judiciaire ni préméditation ou violences sexuelles. Il n'a pas été gracié par le président de la République Valéry Giscard d'Estaing qui avait déclaré en avril 1974 son « aversion profonde pour la peine de mort ». Ranucci a été guillotiné en juillet 1976 à Marseille, antépénultième condamné exécuté en France. Le débat abolitionniste s'intensifiait alors après des condamnations médiatisées comme celle de Buffet et Bontems exécutés en 1972. L'année 1977 vit les deux dernières exécutions, celles de Jérôme Carrein (pour viol et meurtre d'une fillette de 8 ans) et de Hamida Djandoubi (pour viol, torture et assassinat).

Le Pull-over rouge, l'ouvrage de Gilles Perrault, avocat de formation et écrivain, paru en 1978 et proposant une contre-enquête qui installait le doute sur la culpabilité de l'accusé, connut un grand succès. Il fut adapté au cinéma par Michel Drach dans un film sous le même titre qui est un plaidoyer contre la peine de mort, en défendant la thèse de l'erreur judiciaire. Il est plus unilatéral que le livre de Perrault qui pointait davantage les manquements de l'enquête policière et du fonctionnement de la justice. Sous ces deux formes, le *Pull-over rouge* marque un jalon important dans le processus qui conduira à l'abolition en 1981.

Entre temps Patrick Henry, défendu par Robert Badinter, ne fut pas condamné à mort en janvier 1977 mais à la réclusion criminelle à perpétuité pour le meurtre crapuleux d'un enfant. L'abolition se défendait dès lors à partir d'un cas de coupable. Le futur Garde des Sceaux qui défendra le projet d'abolition à l'Assemblée nationale, votée le 18 septembre 1981 et promulguée le 9 octobre 1981, l'incarne depuis lors dans l'opinion. La majorité de gauche vota l'abolition, ainsi que quelques députés d'opposition dont Jacques Chirac. Auparavant, lors du débat télévisé du 5 mai 1981, face au président sortant, François Mitterrand avait exprimé son opposition à la peine de mort en ces termes : « dans ma conscience, dans la conception que j'ai de l'homme et de la justice, je suis contre la peine de mort. Et je n'ai pas besoin d'attendre l'opinion publique pour me convaincre que la guillotine est indigne d'un pays comme le nôtre » (Archives INA). L'abolition, à laquelle l'opinion publique n'était pas majoritairement favorable, avait néanmoins fait lentement son chemin dans les esprits. Christian Ranucci et Gilles Perrault, récemment disparu, appartiennent à cette histoire d'un long processus à l'œuvre

dans la République depuis le XIXe siècle et où des écrivains s'engagèrent dans des causes et jouèrent un rôle, dont parmi les plus célèbres, Victor Hugo et Albert Camus.

Biographie :

Jean VIVIÈS, ancien élève de l'ENS (Saint-Cloud), agrégé d'anglais, est professeur émérite de littérature britannique à l'université d'Aix-Marseille dont il a été vice-président. Il y a dirigé le Département d'études du monde anglophone et le Laboratoire d'Étude et de Recherche sur le Monde Anglophone (LERMA). Il a fondé et présidé la Société d'Étude de la Littérature de Voyage du monde anglophone. Il a également été président de la Société des Anglicistes de l'Enseignement Supérieur (2008-2012) et de la section 11 du CNU (2015-2019). Ses ouvrages et articles universitaires portent sur la littérature britannique, surtout du XVIIIe siècle, et sur les récits de voyage. Il est aussi l'auteur d'essais et de traductions. Dernier ouvrage paru : *Omaha bleu noir*, 2024. Sur le sujet de la peine de mort : *La Main de l'innocent*, Interstices Éditions, 2019.

